

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT

Pour prendre rendez-vous connectez-vous au site de la mairie : www.suippes.fr

Les cartes d'identité délivrées aux personnes majeures entre 2004 et 2013 sont valides 5 ans de plus en France et dans certains pays de l'Union Européenne

La présence de l'enfant est obligatoire au dépôt du dossier (accompagné d'un parent exerçant l'autorité parentale + CNI du parent), et à la remise pour les enfants de 12 ans et plus (prise d'empreintes)

Pièces à fournir lors du rendez-vous :

- 1) La **pré-demande** en ligne sur ants.gouv.fr ou son N° (**validité 6 mois**) ou le cerfa cartonné disponible en mairie
- 2) Le **titre à renouveler** en cas de renouvellement
- 3) 1 **planche de photos d'identité non découpées, de moins de 6 mois** (tête droite, ovale du visage dégagé, pas de mèche de cheveux près des sourcils, pas de col ni devant, ni derrière, le regard fixant l'objectif, lunettes très déconseillées (à cause des reflets, de l'épaisseur de la monture), ne pas sourire, ni pince, ni chouchou dans les cheveux, bouche fermée, ni sur ou sous-exposition, ni ombre, ni brillance du visage, taille du visage du menton au sommet du crâne 32 à 36 mm).
- 4) 1 **justificatif de domicile ORIGINAL** ou **téléchargé et imprimé** de moins de 12 mois **au nom et prénom du demandeur (ou du parent présent du mineur)** (facture de consommation eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, loyer d'un bailleur professionnel ou attestation assurance habitation, ou relevé CAF lié à l'aide au logement, (si majeur hébergé : justificatif de domicile de l'hébergeant + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement datée et signée par les 2 parties, préciser hébergé depuis + de 3 mois).
- 5) 1 **TIMBRE FISCAL** disponible sur timbres.impot.gouv.fr ou en bureau de tabac
Timbre fiscal à 25 € en cas de **perte ou de vol** de CNI avec **déclaration de perte faite en mairie ou de vol en gendarmerie**
Timbre fiscal à 17 € pour un **passport mineur - de 15 ans**
Timbre fiscal à 42 € pour un **passport mineur + de 15 ans**
Timbre fiscal à 86 € pour un **passport majeur**

(Validité 1 an, remboursable pendant 18 mois)

Pièces supplémentaires :

EN CAS DE CHANGEMENT D'ETAT CIVIL : copie ORIGINALE de moins de 3 mois d'acte :

- **de mariage** pour ajout nom d'usage,
- **de décès du conjoint** pour modification **usage en « veuf ou veuve »**
- ou **jugement de divorce** pour suppression du nom d'usage

EN CAS DE 1^{ère} demande ou de **renouvellement** d'un titre périmé depuis **+ de 5 ans**, **copie ORIGINALE de moins de 3 mois de l'acte de naissance** seulement si la commune de naissance n'est pas reliée à **COMEDDEC**, à vérifier sur internet sur le site :

ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation

Mineur : En cas de **divorce** des parents

>> le **jugement de divorce original**

Mineur : En cas de **garde alternée**

>> Les cartes d'identité **et** justificatifs de domicile des **2** parents

Apposition en nom d'usage des 2 noms des parents, fournir un accord écrit, daté et signé de l'autre parent, accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité.

Majeur sous tutelle : >> Depuis le 13 mars 2021, pour une demande de carte d'identité, la présence du tuteur n'est plus obligatoire. Apporter le jugement de tutelle + attestation du tuteur déclarant qu'il est informé de la démarche (noms, prénoms date de naissance du tuteur et de la personne sous tutelle + copie de la carte d'identité du tuteur + attestation hébergement si logé en structure d'accueil.

POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION, MERCI DE NOUS CONTACTER PAR TELEPHONE OU PAR MAIL



Horaires 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30 du lundi au vendredi

Site internet : www.suippes.fr

Adresse mail : secretariat@villedesuippes.fr

Téléphone : 03.26.70.08.55